



PREAVIS MUNICIPAL N°3/2015

Relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000.00 pour la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales (route cantonale en traversée et routes communales)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Après l'aboutissement de l'étude d'assainissement du bruit routier de la route cantonale en traversée RC 23 C-S, et considérant la possibilité de recevoir des subventions fédérales pour la réfection du tapis de route, la Municipalité a mandaté une petite analyse de constat de cette voirie afin de déterminer la pertinence d'une réfection complète de la voirie. Par la suite, elle a agi de la même façon sur l'ensemble du territoire communal bâti et pour toutes les voiries publiques (DP et/ou servitude publique).

Sur les considérations de cet audit, il est proposé d'établir un planning d'intervention en deux phases afin de garantir la pérennité des routes et trottoirs de notre commune.

Un entretien régulier des surfaces de voirie permet d'allonger la durée de vie de l'ensemble, en évitant des interventions trop lourdes nécessitant la reprise des encaissements de route.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

a. PHASE 1

Objets :

- La route cantonale en traversée de localité RC 23 C-S (Route de Nyon et Route de Genolier)
- La route cantonale en traversée de localité RC 12 B-P (Route de Gingins)
- Route communale sise entre la RC et le passage à niveau du NStCM (Route de Duillier partiel.)
- Route communale du Chemin des Santous

L'audit préconise une série de mesures d'entretien qui sont :

- un dégrappage complet de la couche de roulement et partiellement de la couche de base (soit env. 7-8cm),
- une réfection et/ou renforcement des encaissements de route trop affaiblis (tests visuels et/ou essais),
- des améliorations ponctuelles des grilles de routes, bordures et autres lignes de pavés,
- la pose d'une couche intermédiaire (5cm, AC T 16),
- la pose d'une nouvelle couche de roulement de type phono absorbante (3cm, AC MR4).

Une analyse HAP (recherche des matériaux polluants dans la structure des routes) a montré des zones particulièrement atteintes (à l'exemple de la rte de Duillier, RC 12 B-P et RC 23 C-S partiellement).

Les trottoirs existants et présentant des signes de fatigue seront également réfectionnés afin de profiter de la synergie des travaux et de la présence de l'entreprise. Les réfections ne nécessitent pas d'opérations trop lourdes au vu de la charge moindre subie par ces surfaces.

b. PHASE 2

Objets :

L'ensemble des routes et DP communaux en milieu bâti à savoir :

Route de St-Cergue (DP34 et 80), Rue de la Gare (DP 58), Passage Duboulet (DP 57)
Coin Greinge (DP 59), Ruelle à Tonton (DP 61), Chemin de la Délaissée (DP 35)
Chemin de l'Acquedaine (DP 32, 39 et 60), Ch. des Los (DP 21), Ch. de Bellevue (DP 23 et 72)
Route de l'Eglise (DP 19 et 55), Route de Duillier (suite, DP 66, 68, 73 et 26)
Chemin de la Violette (DP 31)

L'inspection visuelle préconise une série de mesures d'entretien qui sont dépendants de l'état constaté :

- Travaux d'entretien de type pontage de fissure pour env. 9200 m2

Sur une surface d'environ 14'000 m2 (soit ~50% de la surface des DP), des travaux d'entretien un peu plus lourds tels que :

- Travaux préparatoire avant enduit
- Pose de membrane gravillonnée en une couche (Rte de St Cergue)
- Pose d'enduit superficiel en une couche à la machine

De même, les trottoirs existants et présentant des signes de fatigue seront également réfectionnés afin de profiter de la synergie des travaux et de la présence de l'entreprise.

3. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

a. PHASE 1

| | | RCs en localité | | | |
|------------------------------|--|----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| | | Rte de Genolier et de Gingins | Rte de Duillier | Ch. des Santous | Total Phase 1 |
| | | [CHF] | [CHF] | [CHF] | [CHF] |
| Chap 01 | Installation de chantier | 29 000.00 | 5 000.00 | 6 000.00 | 40 000.00 |
| Chap 02 | Terrassements, Démolitions <i>dont évacuation matériaux pollués</i> | 135 000.00 | 23 000.00 | 17 000.00 | 175 000.00 90 000.00 |
| Chap 03 | Assainissement | 15 000.00 | 1 500.00 | 1 000.00 | 17 500.00 |
| Chap 04 | Fondations | 62 500.00 | 6 500.00 | 13 000.00 | 82 000.00 |
| Chap 05 | Revêtements hydrocarbonés | 305 000.00 | 40 000.00 | 45 000.00 | 390 000.00 |
| Chap 06 | Travaux en régie | 7 000.00 | 3 000.00 | 3 000.00 | 13 000.00 |
| Chap 07 | Signalisation | 11 000.00 | 3 500.00 | 2 500.00 | 17 000.00 |
| | Tests matériaux | 5 000.00 | 500.00 | 500.00 | 6 000.00 |
| | Divers et imprévu ~10% | 55 000.00 | 8 000.00 | 9 000.00 | 72 000.00 |
| | Honoraires GC | 60 000.00 | 7 500.00 | 7 500.00 | 75 000.00 |
| | Total HT | 684 500.00 | 98 500.00 | 104 500.00 | 887 500.00 |
| | TVA 8% | | | | 71 000.00 |
| | Total TTC | | | | 958 500.00 |
| | Coût total des travaux de phase 1 arrondis à | | | | 960 000.00 |
| Octroi de subventions | | | | | |
| | Confédération : Assainissement Bruit routier | OUI | NON | NON | |
| | Etat : Entretien RC en localité | OUI | OUI | NON | |
| | Montant estimé des subventions | | | | |
| | Bruit | 32 400.00 | | | |
| | RC en localité | 176 715.00 | 26 595.00 | | |
| | Total Subventions estimées TTC | 209 115.00 | 26 595.00 | | 235 000.00 |

b. PHASE 2

| | | Autres DP communaux |
|----------------|---|--------------------------------|
| | | [CHF] |
| Chap 01 | Travaux préparatoires Pontages | 65 000.00 |
| Chap 02 | Travaux préparatoire avant enduit | 12 000.00 |
| Chap 03 | Membrane gravillonnée 1 couche | 90 000.00 |
| Chap 04 | Enduit superficiel 1 couche à la machine | 83 500.00 |
| Chap 05 | Travaux en régie | 10 000.00 |
| Chap 06 | Signalisation | 10 000.00 |
| | Tests matériaux | 2 500.00 |
| | Divers et imprévu 10% | 27 000.00 |
| | Honoraires GC | 15 000.00 |
| | Total HT | 315 000.00 |
| | TVA 8% | 25 200.00 |
| | Total TTC | 340 200.00 |
| | Coût total des travaux de phase 2 arrondis à | 340 000.00 |

Le total additionné des phases 1 et 2 se montent à **1'300'000.00 TTC.**

Le total estimé, déduit des subventions, à charge de la commune est de **1'065'000.00 TTC.**

Comme indiqué dans le tableau précédent, certains travaux sont subventionnables par différents organismes (cf. 6. Subventions).

4. REMARQUES

Ces montants sont calculés sur la base de mètres réalisés par l'ingénieur et de prix moyens estimés.

Les honoraires GC comprennent l'élaboration des futures soumissions qui seront déterminantes pour le coût final des travaux.

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'étude et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

5. PLANNING

Afin de profiter des conditions météorologiques favorables, il est prévu de réaliser la phase 1 dès la rentrée de septembre 2015. En fonction des circonstances (disponibilités des entreprises), nous pourrions envisager de gagner quelques semaines et profiter en plus, de la période de vacances (trafic en diminution).

Les tronçons en RC seront entrepris les uns après les autres afin de garantir le transit.

Les travaux seront menés par phases successives de manière à gêner le moins possible la circulation automobile locale. Des itinéraires de déviation pourraient être mis en place sur de courtes durées, ainsi que des phases de circulation alternées (notamment pour les RC). Des itinéraires de déviation seront planifiés et mis en place en amont et aval du village afin d'éliminer la circulation de transit.

La phase 2 prendra forme quant à elle pour partie cet automne déjà et le solde au printemps 2016.

A priori, la mise en œuvre des mesures d'entretien sur le domaine communal sera plus simple et ne nécessitera pas de mesures de restrictions.

6. SUBVENTION

Considérant les objets « RC en traversée / Rte de Genolier-Rte de Nyon » de la phase 1, celui-ci donnera lieu à une subvention Bruit de la Confédération dont la demande sera faite ultérieurement mais au plus tard au retour des soumissions (considérations issues de l'étude d'assainissement du bruit routier). Cette subvention couvre le 32% des travaux à charge exclusive du bruit (déterminé par l'étude).

De même, une demande de subvention sera également transmise à la DGMR (Direction générale Mobilité et Routes) de l'Etat de Vaud au titre de participation du canton à l'entretien des routes cantonales en traversée de localité. Le taux de subvention est de 25% pour les travaux de renouvellement de la couche de roulement et de 30% pour les renforcements d'encaissement de route. A cela s'ajouterait éventuellement un complément pour la longueur et le volume de trafic (Rte de Genolier-Rte de Nyon).

7. ASPECTS FONCIERS

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou de l'espace public (servitude).

Pour des raisons de rendu et d'esthétisme, il est prévu de réfectionner quelques dizaines de m2 d'entrées privées en bordure des voiries communales.

8. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dimension économique

Le financement et planification aujourd'hui de mesures régulières d'entretien des voiries permettent de prolonger la durée de vie des infrastructures. Le concept est en adéquation avec une gestion parcimonieuse des finances communales.

Dimension sociale

Dans un contexte économique plus tendu, il est important que les collectivités publiques investissent dans leurs infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité. Dans ce projet, ce sont plusieurs entreprises, dont la plupart locales, qui sont et seront sollicitées.

Dimension environnementale

Les mesures d'entretien préconisées permettent de pérenniser les voiries communales en évitant une dégradation trop rapide des couches de roulement. Cette action évite à terme une réfection plus lourde des chaussées, la sauvegarde de ressources naturelles (graviers) et l'élimination de matériaux en décharge contrôlée.

Une part prépondérante des fraisâts (rabotage des couches de roulement) sera recyclée par l'entreprise en centrale à bitume (refonte en produits bitumineux). Les matériaux souillés (HAP>20'000) seront éliminés conformément à la filière préconisée.

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

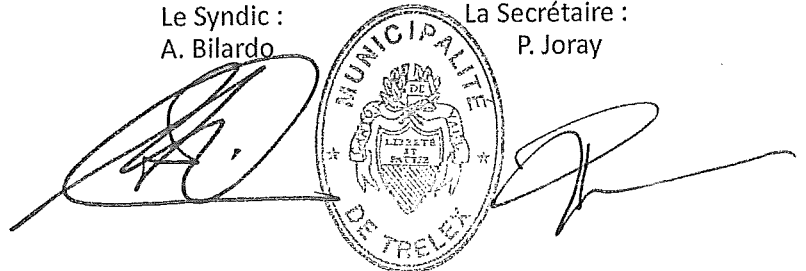
Le Conseil communal de Trélex

vu le préavis N° 3/2015
entendu le rapport des commissions route-éclairage-voirie et finances
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide d'adopter le préavis N° 3/12015, concernant une demande de crédit de CHF 1'300'000.00 pour la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales (route cantonale en traversée et routes communales)
de prélever ce montant sur la trésorerie courante.
d'effectuer un amortissement du montant net des travaux sur 10 ans, soit de mettre au budget communal dès 2016 un montant maximal annuel de CHF 130'000.00

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
A. Bilardo

La Secrétaire :
P. Joray

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for the Syndic, A. Bilardo, and the signature on the right is for the Secrétaire, P. Joray. In the center, between the two signatures, is the official seal of the Municipality of Trélex. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE TRELEX' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and the motto 'LETTRE ET TRAVAIL' on a banner below.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 avril 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 11 juin 2015.